



RESULTAT DU VOTE
Nombre de présents ou représentés :
25
Voix favorables : 25
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30/09/2025

DELIBERATION
n° CA 2025 - 31

relative à la mise en place de la comptabilité analytique

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-5, R719-51

Vu les statuts de l'université Toulouse Capitole,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

La méthodologie relative à la comptabilité analytique, décrite dans le guide en annexe, est adoptée.

Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK
*

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

GUIDE METHODOLOGIQUE MISE EN PLACE DE LA COMPTABILITE ANALYTIQUE

Les résultats de la comptabilité analytique, permettant d'avoir une vision en coûts complet des activités de formation et de recherche de l'université, ont été établis sur la base des comptabilités 2023 et 2024.

Les résultats N-1 seront communiqués chaque année à l'ensemble des directions de l'université après le vote du compte financier qui a lieu annuellement en mars à compter de l'exercice 2025. Ils comportent :

- Une mesure du coût complet et du résultat analytique par formation et par unité de recherche ;
- Des indicateurs financiers clefs (marge sur coûts directs, coût d'une heure d'enseignement ou d'une heure de recherche, coût au m² par bâtiment...) consolidés à l'échelle de l'établissement et distinguant les activités de formation (formation initiale/formation professionnelle) et de recherche.

Le partage de ces informations répond à plusieurs objectifs :

- Au sein de l'université :
 - Piloter l'offre de formation : s'assurer que les ressources couvrent à minima nos coûts directs au niveau des formations et au niveau des unités de recherche, et s'assurer que l'ensemble des coûts soient couverts au niveau de l'université ;
 - Objectiver et adapter chaque année les flux de refacturation internes permettant de financer nos fonctions support et soutien (actuellement 15% sont prélevés sur les ressources propres pour financer le budget général, 30% sont prélevés sur les recettes de la formation continue et de l'apprentissage pour financer le service commun EEDU).
- Vis-à-vis des étudiants et de la tutelle :
 - Répondre à la réglementation imposant la tenue d'une comptabilité analytique ;
 - Tarifier les formations en fonction de leur coût complet ;
 - Répondre aux enquêtes nationales (exemple : France compétence sur les résultats de l'apprentissage).

Le service contrôle de gestion et qualité de la direction des affaires financières se tient à votre disposition tout au long de l'année pour toute question sur ces résultats ou demande d'expertise sur des sujets financiers.

Table des matières

I.	Schémas de déversement des charges et des produits sur les objets de coûts	3
II.	Pré-requis de la mise en place de la comptabilité analytique.....	8
III.	Déversement des charges sur les objets de coût.....	9
IV.	Déversement des produits sur les objets de coût.....	11
V.	Définition du résultat analytique	12
A.	Charges affectées aux formations	12
B.	Produits affectés aux formations.....	15
C.	Effectif étudiant	16
D.	Heures d'enseignement.....	16
VI.	Modèle de calcul du résultat analytique des formations (ouverture et renégociation des conventions).....	17

Ce guide méthodologique a vocation à décrire les préconisations nécessaires à la mise en œuvre d'une comptabilité analytique et les différentes étapes de sa construction automatisée au sein du progiciel SIFAC. La modélisation d'un système de comptabilité analytique s'articule autour de 3 paramètres essentiels à son déploiement :

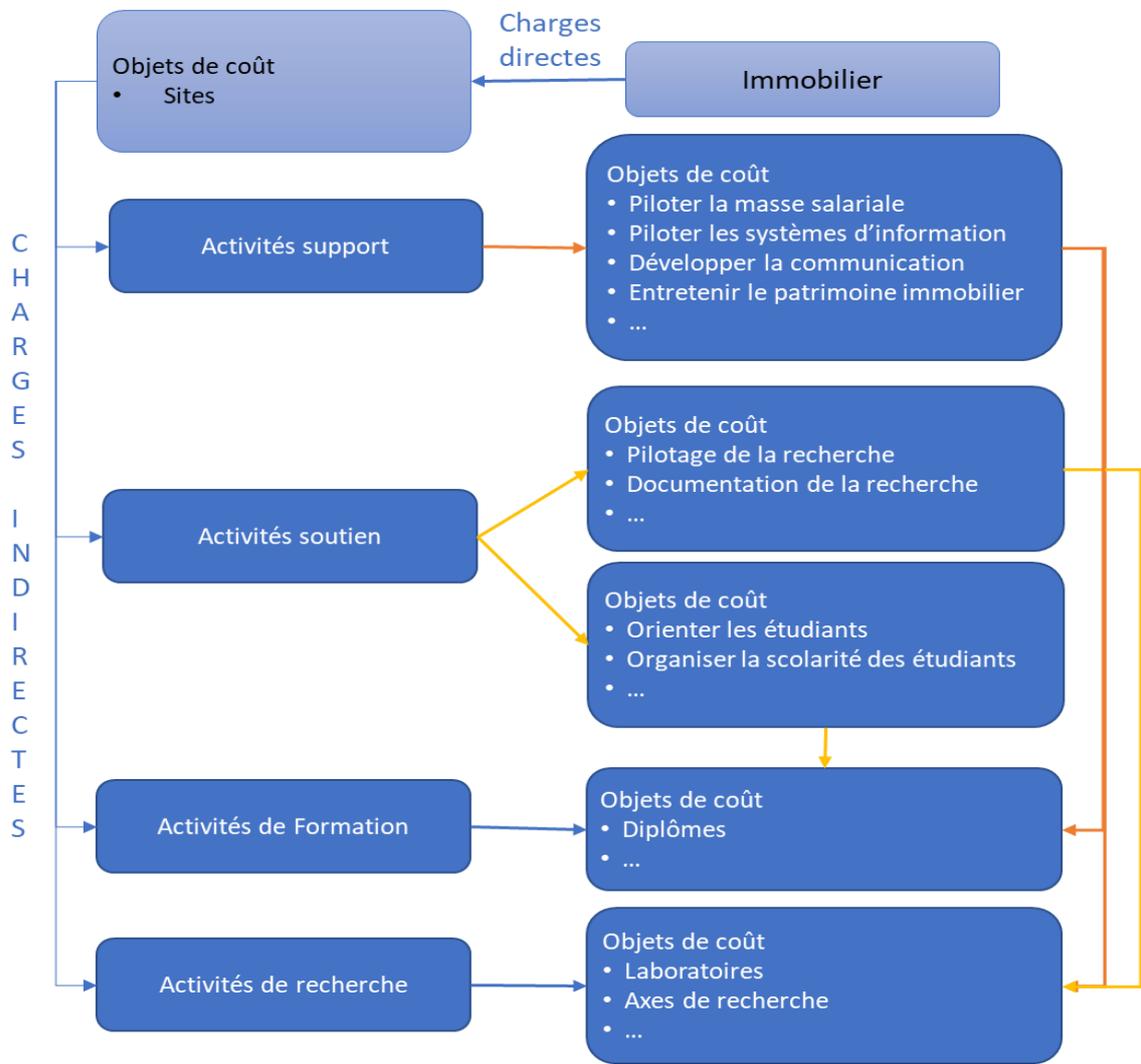
- Des pré-requis
- Le déversement de charges
- Le déversement de produits

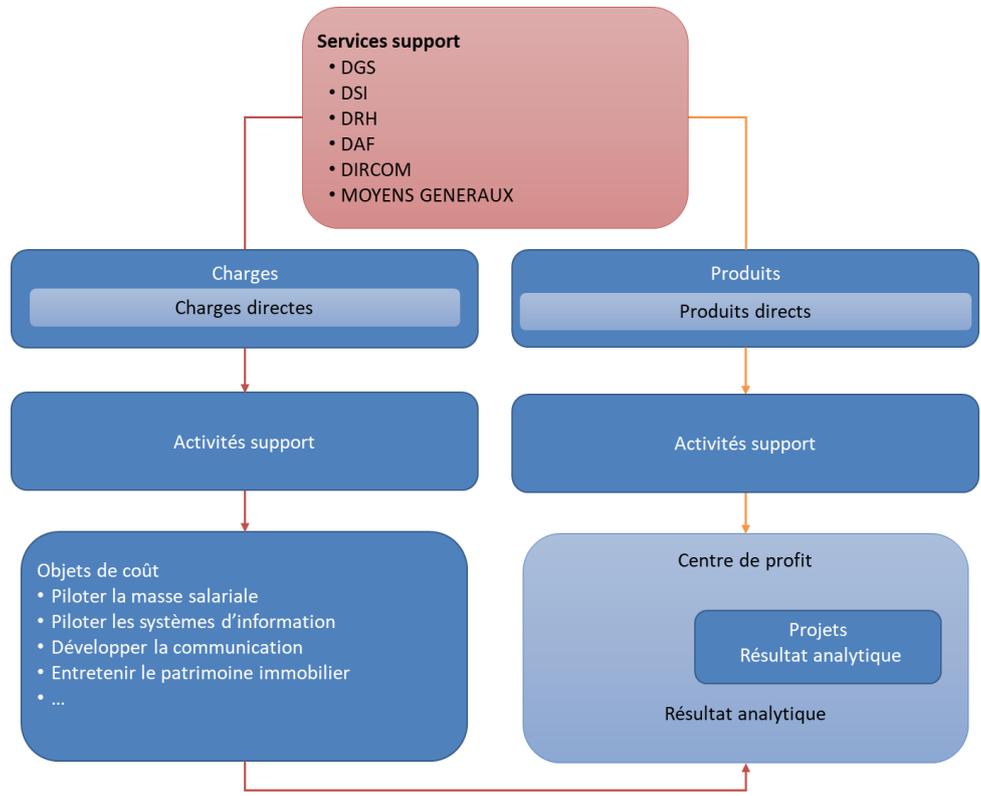
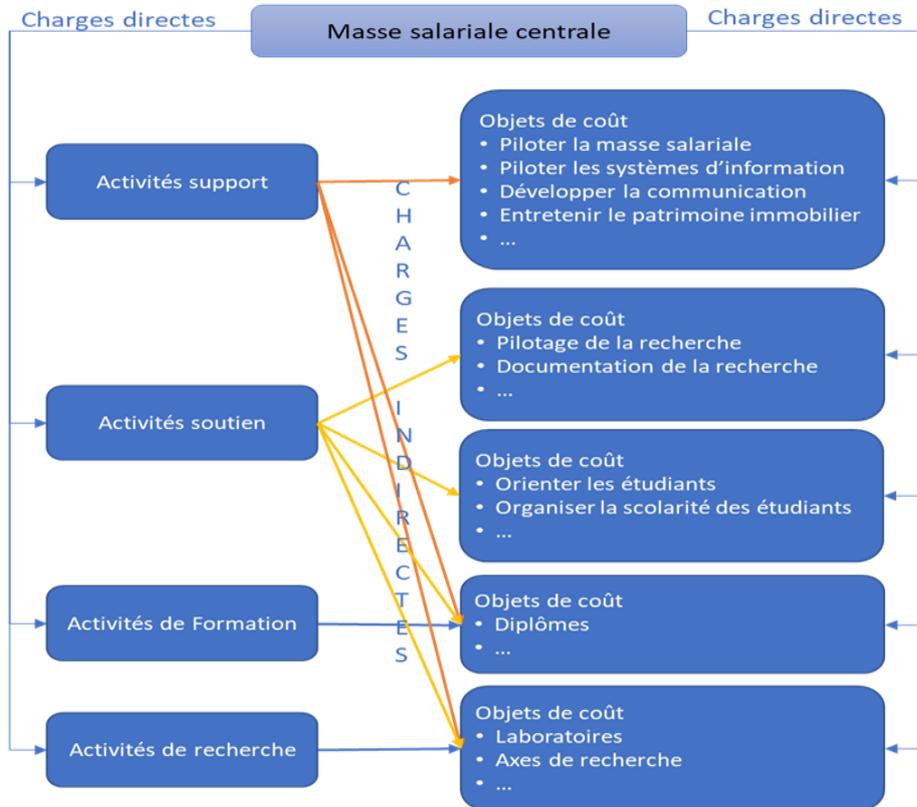
I. Schémas de déversement des charges et des produits sur les objets de coûts

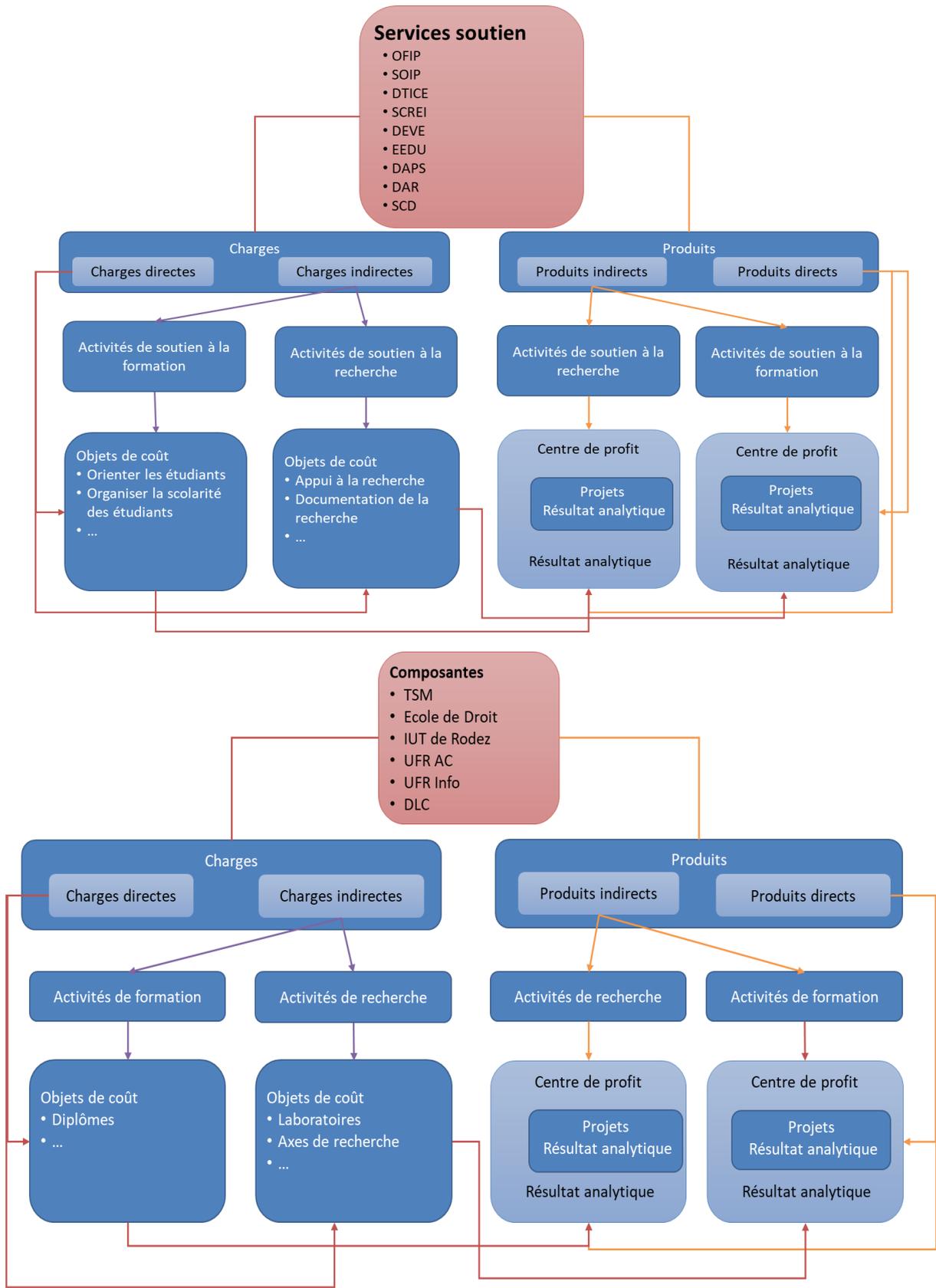
Ces schémas illustrent la façon dont les charges et produits sont répartis par activité.

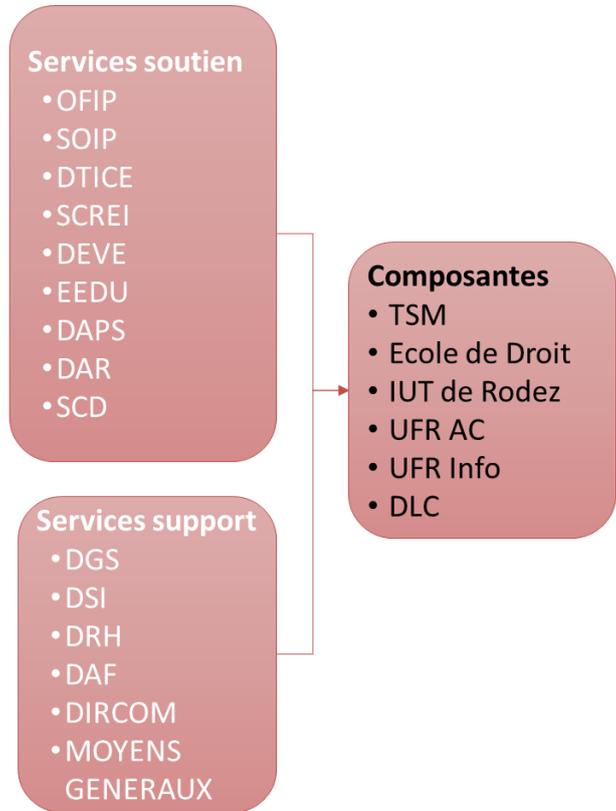
Les charges d'immobilier et de masse salariale sont déversées sur l'ensemble des activités dont on souhaite évaluer le résultat. Ainsi, les charges liées à l'immobilier sont réparties par site (Arsenal, Manufacture, Anciennes facultés...) puis par type d'activité (formation, recherche, soutien...).

Chaque activité est ensuite déclinée en sous activités ("objets de coûts") qui correspondent au niveau le plus fin d'analyse que l'on souhaite. On répartit ensuite les charges des activités support et soutien sur les différentes activités et objets de coûts. On procède de même pour les produits.









II. Pré-requis de la mise en place de la comptabilité analytique

1. Affecter toutes les charges et les produits directs sur un objet de coût ou de profit

Les charges et les produits directs affectés au niveau commun d'une composante sont redistribués par formation au prorata du nombre d'étudiants et sont ensuite requalifiés de « charges ou produits directs d'enseignement » ou de « charges ou produits directs de pilotage & appui » selon leur objet de coût d'origine.

Ainsi, il convient d'éviter de regrouper les charges directes sur des centres de coûts portant des charges communes dès lors qu'elles peuvent être identifiées car ces charges ne sont alors plus qualifiées automatiquement de charges directes. De la même manière, rattacher les produits directs à des centres de profit collectant les produits liés à l'objet de coût à analyser.

2. Recenser les données statistiques à utiliser

- Nombre de M² par bâtiment, par site, par composante et services
- Nombre d'étudiants par type d'apprenant dans les formations (mention et spécialités des diplômes) et par composante en distinguant licence et master (2 années universitaires)
- Nombre d'heures équivalent TD effectuées par formation (mention et spécialités des diplômes) et par composante en distinguant licence et master (2 années universitaires)
- Nombre d'ETPT chercheurs
- Masse salariale par plafond d'emplois et par composantes, laboratoires de recherche et services

3. Définir les services et composantes de l'université qui supportent des coûts

- Services « support » ou services centraux : DGS, DRH, DSI, DIRCOM, DAF, SCAS, Moyens généraux
- Services « soutien » ou « appui » ou services communs : OFIP, SOIP, EEDU, DTICE, SCD, SCREI, DEVE, DAR, DAPS
- Composantes : UFR AC, UFR IC, ED, TSM, IUT RODEZ, DLC
- Laboratoires de recherches : CDA, CTHDIP, IDETCOM, IDP, IEJUC, IMH, IRDEIC, IRIT, TSM Research, ...
- Autres structures rattachées à l'université : TSE, IEP, SICD

4. Identifier les coûts exceptionnels

Toutes charges qui, par leur nature, seraient à extraire de la comptabilité analytique (primes spécifiques, régularisations d'opérations relatifs à des exercices antérieurs...).

5. Intégrer des charges supplétives

Toute charge impactant les objets de coûts à calculer en coût complet mais n'étant pas intégrées dans la comptabilité générale (RAFP impayée sur les vacances d'enseignement, charges assumées par des structures externes...).

III. Déversement des charges sur les objets de coût

Etapes préliminaires : déversement des charges sur des objets de coûts « support » ou « soutien » de la formation et de la recherche

1. Reconstituer le coût complet de l'immobilier

- Intégrer la masse salariale des personnels travaillant à plus de 50 % sur les activités liées à l'immobilier
- Intégrer les charges relatives à l'immobilier non comptabilisées sur le BAIM

2. Répartir les charges du budget annexe immobilier

- Affectation sur chaque composante et service en fonction du nombre de m² de chacun
- Affectation au SCD de la part de toutes les bibliothèques des sites

3. Affecter les charges immobilières et de fonctionnement des services support sur la formation et la recherche au prorata du volume de charges directement affecté à ces activités

- En 2023 : Formation : 81% et Recherche : 19%

4. Affecter la masse salariale sur chaque composante et service

- Enseignants chercheurs : 50 % formation, 50 % recherche
- Chercheurs : 100 % recherche
- Enseignants : 100 % formation
- BIATSS :
 - Fonctions soutien :
 - 100 % de la masse salariale de la DAR à affecter à la recherche
 - 100 % de la masse salariale des autres services soutien à déverser sur la formation
 - Fonctions support : 100 % de la masse salariale à distribuer proportionnellement au volume de masse salariale affecté directement à la formation et à la recherche
 - En 2023 : Formation : 55 % et Recherche : 45 %
 - En 2024 : Formation : 66 % et Recherche : 34 %
- Le déversement de la masse salariale lié aux heures d'enseignement s'effectue en complément des refacturations internes effectuées en mars et en octobre. La part refacturée apparaitra en charge directe alors que la part complémentaire pour obtenir la somme à déverser sera en charge directe d'enseignement.

Etape secondaire : déversement de toutes les charges indirectes (immobilier, fonctionnement et masse salariale) sur les objets de coûts (diplômes par spécialités et par type d'apprenants, laboratoires de recherche...)

1. Recherche : appliquer aux charges le nombre d'ETPT des chercheurs pour affecter les charges de la DAR et les charges communes liées à la recherche à chaque laboratoire.

2. Formation :

- **Immobilier et fonctionnement** :

- Activités support : Nombre d'étudiants inscrits à l'université
- Activités soutien : Nombre d'étudiants inscrits à charge de chaque service (sont exclues de TSM et de l'IUT de Rodez les charges relatives aux services EEDU, DEVE, DIRCOM, SCREI, SOIP, OFIP)

- **Masse salariale** :

- Masse salariale des enseignants chercheurs et des enseignants : appliquer le nombre d'heures équivalent TD identifié pour chaque diplôme avec reconstitution de l'année civile en prenant en compte les heures d'enseignement comptabilisées dans SAGHE. Pour chaque année civile N, sont prises les heures des semestres de cette année ainsi que les heures annualisées de l'année universitaire N-1/N (par exemple, les heures annualisées de 22-23 sont affectées en 2023). Ensuite, appliquer le nombre d'étudiants inscrits dans la mention portée par chaque composante.
- Masse salariale BIATSS soutien : appliquer le nombre d'étudiants inscrits dans chaque spécialité du diplôme par composante portant la discipline de la mention
- Masse salariale BIATSS support : affecter les charges au prorata du nombre d'étudiants inscrits à l'université par spécialité et par mention de diplôme

- **EEDU** : Le déversement des charges de la formation continue et d'apprentissage, dans les diplômes, s'effectue en deux parties :

- Charges directes d'enseignement : les heures d'enseignement affectées aux formations de cette modalité de formation
- Charges directes de pilotage : la partie MS BIATSS et charges communes de gestion de l'EEDU

IV. Déversement des produits sur les objets de coût

1. **Déverser les produits issus de la formation** sur chaque diplôme et spécialité en fonction du nombre d'étudiants inscrits à l'université en formation initiale, en formation continue, en apprentissage ou en contrat de professionnalisation (Globalisation des recettes avant répartition).
2. **Affecter les autres produits** (qualifiés de « produits indirects ») :
 - Produits des activités support : 81 % sur la formation et 19 % sur la recherche puis appliquer le nombre d'étudiants inscrits dans chaque spécialité de diplôme et le nombre de chercheurs
 - Produits des activités soutien : appliquer aux produits le nombre d'étudiants inscrits dans chaque spécialité de diplôme portés par les composantes et services
 - Recherche : utiliser le nombre d'ETPT consommés par les chercheurs
3. **SCSP** (qualifiée de « produit indirect ») :
 - Dotation de fonctionnement : affecter sur la formation et sur la recherche en fonction du volume de charges après répartition de chaque activité (83 % - 17 %) puis en fonction du nombre d'étudiants.
 - Dotation de masse salariale : déterminer le volume de masse salariale sous plafond Etat affecté à la formation et à la recherche en se basant sur les affectations définies par la paie, retraité des incohérences inhérentes au statut des agents (CDI)
 - Enseignants-chercheurs : identifier la part de masse salariale sous plafond Etat affectée à la recherche et à la formation et rajouter les CDI
 - Chercheurs : identifier la masse salariale relevant du plafond Etat affectée à la recherche et rajouter les CDI
 - SICD, TSE et IEP : isoler sur ces centres de coûts la part de masse salariale des titulaires et contractuels rattachés au plafond Etat
 - Enseignants : identifier la masse salariale affectée au plafond Etat et rajouter les CDI
 - BIATSS : identifier la masse salariale relevant du plafond Etat et rajouter les CDI

Affecter la SCSP sur la formation initiale en fonction des personnels relevant du plafond état :

- Pour les **enseignants chercheurs, 50 % recherche puis en fonction du nombre de chercheurs, 50 % formation**, puis, pour la formation, en **fonction des heures réalisées par diplôme**
- Pour les **enseignants, 100 % sur la formation**, puis **en fonction des heures réalisées par diplôme**
- Pour le personnel **BIATSS**,
 - 100 % sur la recherche pour les personnels pouvant y être affectés directement puis en fonction du nombre de chercheurs
 - 100 % sur les formations pour ceux pouvant y être affectés directement puis **en fonction de l'effectif étudiant**
 - 45 % sur la recherche pour les personnels restant et 55 % sur les formations puis **au prorata de l'effectif étudiant**

V. Définition du résultat analytique des formations

Le résultat analytique mesure la différence entre les charges et les produits ainsi retraités d'une activité de formation et/ou de recherche. La comptabilité analytique permet aussi de mesurer les charges d'un objet de coût bien identifié (un diplôme, un apprenti, un laboratoire de recherche, un axe de recherche, un projet...).

Le résultat de la comptabilité analytique se différencie du résultat comptable et du solde budgétaire.

La comptabilité analytique s'appuie sur le compte de résultat issu de la comptabilité générale. Elle s'établit en année civile et prend en compte les dépenses et les recettes comptabilisées dès la naissance des droits (signature d'une convention, date d'inscription des étudiants, date de réalisation des prestations, date de livraison des fournitures...).

Les charges et produits exceptionnels, dont le renouvellement n'est pas inhérent à l'activité de l'université ou n'est pas identique d'une année sur l'autre ainsi que les charges et produits relevant d'exercices antérieurs ne sont pas comptabilisés.

A. Charges affectées aux formations

1. Charges directes

Les charges directes des formations sont :

- Les coûts imputés directement aux formations via leur centre de coût. Ces charges varient proportionnellement à l'activité de formation.
- Les charges déversées sur des centres de coût de la composante ou des services centraux et communs mais ayant un impact direct sur les formations (par exemple, des charges de personnel attachées à un service de formation en alternance). Elles sont regroupées en 2 catégories :
 - Les charges directes d'enseignement
 - Les charges directes du pilotage et de l'appui à la formation.

LISTE DES CHARGES DIRECTES et MODALITES de REPARTITION

TYPE DE CHARGES NATURE DES CHARGES	CHARGES DIRECTES		
	Charges affectées sur le centre de coût de la formation	Charges composante affectées sur centres de coût communs	Clé de répartition
Masse salariale enseignement	X	X	HTD par formation puis effectif étudiant si formation avec public mixte
Masse salariale BIATSS		X	Effectif étudiant inscrit
Personnel hors masse salariale (prestations sur factures)	X	X	Effectif étudiant inscrit
Amortissements	X	X	Effectif étudiant inscrit
Autres charges de fonctionnement	X	X	Effectif étudiant inscrit

TYPE DE CHARGES NATURE DES CHARGES	ENSEIGNEMENT		
	Charges EEDU affectées sur centres de coût communs	Masse salariale centrale	Clé de répartition
Masse salariale enseignement	X	X	HTD par formation puis effectif étudiant si formation avec public mixte
Personnel hors masse salariale (prestations sur factures)	X		Effectif étudiant inscrit
Amortissements	X		Effectif étudiant inscrit
Autres charges de fonctionnement	X		Effectif étudiant inscrit

TYPE DE CHARGES NATURE DES CHARGES	CHARGES DIRECTES PILOTAGE & APPUI		
	Charges EEDU affectées sur centres de coût communs	Masse salariale centrale de la composante	Clé de répartition
Masse salariale BIATSS	X	X	Effectif étudiant inscrit
Personnel hors masse salariale (prestations sur factures)	X		Effectif étudiant inscrit
Amortissements	X		Effectif étudiant inscrit
Autres charges de fonctionnement	X		Effectif étudiant inscrit

2. Charges indirectes

Les charges indirectes sont des charges liées à la structure de l'université (immobilier, personnels et dépenses des services DAF, DSI, DEVE, DAPS...). Elles ne peuvent pas être affectées directement sur une activité ou un objet de coût sans faire l'objet de calculs spécifiques. Ces charges ne varient pas en fonction de l'activité ou de l'objet de coût à analyser.

Exceptions pour TSM et l'IUT de RODEZ :

TSM et l'IUT de RODEZ disposent de leurs propres services de communication, de scolarité, de relations internationales, de formation continue et alternance, de FOAD et d'un service d'insertion professionnelle. Les charges centrales de ces services ne leur sont donc pas imputées.

En comptabilité analytique, seules les charges de leurs propres services impactent leurs coûts afin de permettre une comparaison avec les autres composantes qui font appel aux services éponymes.

LISTE DES CHARGES INDIRECTES et MODALITES de REPARTITION

TYPE DE CHARGES NATURE DES CHARGES	CHARGES INDIRECTES			
	Charges TSM & IUT de Rodez (service communication et relations internationales)	Charges Services communs (hors EEDU)	Charge des Services centraux	Clé de répartition
Masse salariale BIATSS	X	X	X	Effectif étudiant inscrit
Personnel hors masse salariale (prestations sur factures)	X	X	X	Effectif étudiant inscrit
Amortissements	X	X	X	Effectif étudiant inscrit
Immobilier (dont amortissement)			X	m ² par composante puis effectif étudiant inscrit
Autres charges de fonctionnement	X	X	X	Effectif étudiant inscrit

B. Produits affectés aux formations

1. Liste des produits directs : Ces produits sont destinés au financement direct des formations.

LISTE DES PRODUITS DIRECTS

TYPE DE PRODUITS NATURE DES PRODUITS	PRODUITS DIRECTS		
	Produits affectés sur le centre de profit de la formation	Produits composante affectés sur centres de profit communs	Clé de répartition
Droits d'inscription nationaux	X	X	Effectif étudiant inscrit
Droits d'inscription de la formation continue	X	X	Effectif étudiant inscrit
Droits d'inscription des formations propres	X	X	Effectif étudiant inscrit
Droits d'inscription de l'apprentissage	X	X	Effectif étudiant inscrit
Prestations de formation continue	X	X	Effectif étudiant inscrit
Prestations des formations propres	X	X	Effectif étudiant inscrit
Prestations de l'apprentissage	X	X	Effectif étudiant inscrit
Taxe d'apprentissage	X	X	Effectif étudiant inscrit
Autres subventions	X	X	Effectif étudiant inscrit

TYPE DE PRODUITS NATURE DES PRODUITS	PRODUITS DIRECTS ENSEIGNEMENT		
	Produits des services communs dont FOAD et FCV2A	Produits services centraux	Clé de répartition
Droits d'inscription nationaux		X	Effectif étudiant inscrit
Droits d'inscription des formations propres		X	Effectif étudiant inscrit
Droits d'inscription de l'apprentissage	X		Effectif étudiant inscrit
Droits de bibliothèque	X	X	Effectif étudiant inscrit
Prestations de formation continue	X		Effectif étudiant inscrit
Prestations des formations propres	X		Effectif étudiant inscrit
Prestations de l'apprentissage	X		Effectif étudiant inscrit
Taxe d'apprentissage	X	X	Effectif étudiant inscrit
Autres subventions	X		Effectif étudiant inscrit
SCSP masse salariale (formation initiale)		X	HTD par formation
SCSP fonctionnement (formation initiale)		X	HTD par formation

TYPE DE PRODUITS NATURE DES PRODUITS	PRODUITS DIRECTS PILOTAGE & APPUI		
	Produits FOAD et FCV2A	Produits services centraux	Clé de répartition
Autres produits	X	X	Effectif étudiant inscrit
SCSP masse salariale (formation initiale)		X	HTD par formation
SCSP fonctionnement (formation initiale)		X	HTD par formation

2. Liste des produits indirects :

Ces produits constituent des ressources des activités de pilotage et d'appui à la formation et à la recherche.

LISTE DES PRODUITS INDIRECTS

TYPE DE PRODUITS NATURE DES PRODUITS	PRODUITS INDIRECTS			
	Produits TSM et IUT de Rodez (service communication et relations internationales)	Produits Services communs (hors FOAD & FCV2A)	Produits des Services centraux	Clé de répartition
Autres produits	X	X	X	Effectif étudiant inscrit
Immobilier			X	m ² par composante puis effectif étudiant inscrit

C. Effectif étudiant

En 2023, les effectifs étudiants ont été proratisés en fonction de l'année civile comme suit :

- **Formation initiale et continue** : **8 mois** de l'année universitaire **2022-2023** et **4 mois** de l'année universitaire **2023-2024**.
- **Contrats d'apprentissage et de professionnalisation** : **en fonction de la durée de leur contrat**. Par exemple, un apprenti inscrit en formation en 2023/2024 dont le contrat se termine au 30/09/2024 décomptera 9/12 en 2023.

A compter de 2024, les effectifs des formations sont calculés mensuellement et rattachés à l'année civile correspondante.

D. Heures d'enseignement

Le coût de l'heure d'enseignement est calculé en divisant la masse salariale des enseignants (50 % de la masse salariale des enseignants chercheurs, 100 % de celle des enseignants y compris les heures complémentaires et 100 % des vacances) par les heures d'enseignement équivalent TD identifiées dans SAGHE.

Les charges directes d'enseignement affectées aux formations correspondent au nombre d'heures d'enseignement effectuées dans ces formations multipliées par le coût de l'heure d'enseignement.

Dans le cas de publics mixtes, elles font l'objet d'une proratisation en fonction du nombre d'étudiants.



VI. Modèle de calcul du résultat analytique des formations

0

Formation initiale Délocalisée à l'étranger

BILAN PRÉVISIONNEL

Nom du responsable	0
Nom du gestionnaire	0
Date d'ouverture	00/01/1900

	Heures EqTD
Nombre d'heures d'enseignement prev. Dispensé en présentiel	0,0 h
Nombre d'heures d'enseignement prev. Dispensé en distantiel	0,0 h
Nombre d'heures hors enseignement (responsabilité, tutorat, suivi de stage, etc...)	0,0 h
Total nombre d'heures d'enseignement prévisionnel	0,0 h

Diplôme/formation	Effectif étudiant	Tarif classique	Effectif étudiant autres	Tarif autres (boursiers)
	0	0 €		0 €
	0	0 €		0 €
	0	0 €		0 €
	0	0 €		0 €
	0	0 €		0 €
TOTAL	0	<i>DONT nbre étudiants boursiers</i>	0 ét	Moyenne université : 34,5% de boursiers

	COÛTS PRÉVISIONNELS
COÛTS DIRECTS	0 €
Heures d'enseignement	0 €
Droits d'auteurs	0 €
Charges communes de la composante (€/étudiant)	0 €
Missions, Réception (accueil conférenciers...)	0 €
Frais pédagogiques (photocopies, supports divers...)	0 €
Fournitures administratives et de bureautique	0 €
Autres dépenses de fonctionnement	0 €
Service scolarité (Formation continue ou alternance)	0 €
COÛTS INDIRECTS	0 €
Immobilier (€/heure d'occupation des salles de formation)	0 €
Immobilier (€/étudiant pour les services support)	0 €
DAR (€/étudiant)	0 €
DIRCOM (€/étudiant)	0 €
DRH/DGS/DAF/AC (€/étudiant)	0 €
DSI (€/étudiant)	0 €
Moyens généraux (€/étudiant)	0 €
DTICE (€/étudiant)	0 €
OFIP (€/étudiant)	0 €
SCD (€/étudiant)	0 €
SCREI (€/étudiant)	0 €
SUIOIP (€/étudiant)	0 €
DEVE (€/étudiant)	0 €
TOTAL COÛTS	0 €

	RECETTES PRÉVISIONNELLES
Droits d'inscription (hors étudiants boursiers)	0 €
Droits d'inscription étudiants boursiers	0 €
Recettes formation continue	0 €
Recettes d'apprentissage	0 €
Taxe d'apprentissage (x€/étudiant)	0 €
Subventions	0 €
Autres recettes	0 €
TOTAL RECETTES	0 €

Coût par étudiant
% coûts indirects

MARGE SUR COÛTS DIRECTS	0 €
RESULTAT REEL	0 €

Résultat par étudiant
Taux de rentabilité